

Erwann Kerguelen est nommé rapporteur général adjoint de l'Autorité de la concurrence

Publié le 09 juillet 2021

Erwann Kerguelen a été nommé rapporteur général adjoint de l'Autorité de la concurrence, par le rapporteur général, Stanislas Martin, qui dirige les services d'instruction de l'Autorité.

Il dirigera, à compter du 15 juillet 2021, le service concurrence 3 qui a en charge, notamment, les dossiers liés au secteur de la distribution. Il succède à Joël Tozzi, qui, au terme de ses deux mandats, a été nommé chef du bureau 6A « *Energie et environnement* » à la Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF). L'Autorité le remercie vivement pour la qualité du travail accompli et lui adresse ses vœux de réussite dans l'accomplissement de ses nouvelles missions.

Notice biographique

Ingénieur agro-alimentaire titulaire d'un Certificat d'Aptitude à l'Administration des entreprises (CAAE) et d'un Master 2 Droit de la concurrence et des contrats, Erwann Kerguelen a intégré la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DIRECTTE) d'Île-de-France en 2008 en qualité de coordinateur national Carrefour en charge de la mise en œuvre du dispositif de protection contre les pratiques commerciales déloyales.

Rapporteur à l'Autorité de la concurrence depuis 2011, et nommé expert en 2017, il a notamment travaillé à l'instruction des dossiers relatifs aux rapprochements à l'achat Auchan/Casino/Metro/Shiever (20-D-13) et Carrefour/Tesco (20-D-22), et participé à l'instruction des décisions sanctionnant le cartel des linos (17-D-20) et des produits blancs (18-D-24). Il a également participé à l'instruction de l'avis sur l'évaluation de l'impact du relèvement du seuil de revente à perte (18-A-14).

Auteur de plusieurs éditions d'un ouvrage, *Les pratiques restrictives – l'application de l'article L. 442-6 du code de commerce à travers la jurisprudence*, Revue Concurrence, il écrit aussi régulièrement des articles pour différentes revues spécialisées.

DÉCISION DU 7 JUILLET 2021

portant nomination d'Erwann Kerguelen

[Consulter la décision](#)